

R. Nous avons à ce sujet, dit la N. R. théologique, la réponse suivante de la S. C. des Rites, datée du 20 février 1862, et rapportée par Mgr Barbier de Montault : La chaire doit être érigée et placée du côté de l'Évangile. Du reste, comme le fait remarquer le même auteur, " rien de plus naturel, la droite est le côté le plus honorable, et il convient que l'Évangile soit commenté et expliqué du côté même où il se lit et se chante solennellement.

Révocation des indulgences de mille ans et plus

Un décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences, en date du 26 mai 1898, déclare que toutes les indulgences de mille ans et plus sont révoquées.

Le texte du décret se lit comme suit : " Omnes indulgentias mille vel plurium millium annorum, quæ hucusque concessæ dicuntur aut sunt, revocatas esse, et uti revocatas ab omnibus habendas. "

Par suite de cette décision, subsistent seules, dorénavant, les indulgences plénières et les indulgences partielles inférieures au nombre d'années indiquées dans le décret.

L'objectif des Dreyfusards

Dans un meeting, le ministre protestant Pressensé a déclaré ceci : La campagne faite pour Dreyfus n'est qu'une *escarmouche de la grande campagne* pour la justice. Quand la cour de cassation aura soulevé la pierre de la tombe où on voulait ensevelir Dreyfus, quand Picquard sera libre, *ce ne sera pas fini, ÇA COMMENCERA A PEINE.* "

Le calendrier grégorien

On se servit jusqu'au XVI^e siècle du calendrier Julien, établi sous Jules César ; mais comme il comptait tous les quatre ans une année bissextile, tandis que l'excès annuel du temps de la révolution de la terre sur 365 jours est de 5 h. 49 minutes